

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU 13 Novembre 2012

Présents :

- **Représentants mairie** : M. PERNOT, Maire de Méry-sur-Oise
- **Les parents d'élèves élus** : Mesdames Clary, Carpentier, Gournay, Meunier, Pissoort, Poulain, Rapoud, Royer et messieurs Dumont, et Prioult.
- **L'équipe enseignante** : Mesdames Chevallier, Durieux, Fiore, Harymbat, Laumon, Leroux, Melle Leroux et la directrice Madame Herviou.
- **Les référentes du périscolaire** : Melles Cazanave et Tournadre

Excusés :

- Mme Lambert (enseignante)
- Mme Abdedaïm, Mme Parmentier, M. Lavigne et M. Carpentier

Le conseil d'école débute vers 19h.

1) APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE (juin 2012)

2) RESULTATS DES ELECTIONS, ROLE ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

- **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Nombre d'électeurs inscrits : 278

Nombre de votants : 184

Bulletins blancs ou nuls : 16

Suffrages exprimés : 168

Taux de participation = 66 %

La participation aux élections est en hausse. Elle était de 55% en 2011.

La liste FCPE a recueilli 100% des suffrages.

- **Rôle et attribution du conseil d'école**

Mme Herviou rappelle les compétences du conseil d'école telles qu'elles sont définies par l'article 18 du décret n°90-788.

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. **Vote** le règlement intérieur de l'école.

2. **Établit** le projet d'organisation de la semaine scolaire.

3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, **donne tous avis et présente** toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration des enfants handicapés ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4. **Statue** sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5. **Adopte** le projet d'école en fonction de ces éléments.

6. **Donne** son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles (prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.)

7. Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, (conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.)

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'école sur :

Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers et l'organisation des aides spécialisées.

3) BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2012-2013

Effectifs : 173 élèves répartis sur 8 classes dont 12 élèves en CLIS.

Il y a 7 élèves de moins que l'an dernier.

Configuration des classes :

1 CP : 24 élèves (Mme Chevallier)

1 CE1 : 22 élèves (Mme Fiore)

1 CE1 / CE2 : 20 élèves (Mme Lambert)

1 CE2 : 23 élèves (Mme Herviou et Mme Kervran remplacée par Melle Leroux jusqu'au mois de mars)

1 CM1 : 24 élèves (Mme Leroux)

1 CM1/CM2 : 23 élèves (Mme Durieux et Mme Kervran remplacée par Melle Leroux jusqu'au mois de mars)

1 CM2 : 25 élèves (Mme Laumon)

1 CLIS : 12 élèves (Mme Harymbat)

4) VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement est distribué pour lecture.

Un paragraphe sur la coopérative scolaire a été ajouté au règlement de l'an dernier.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

5) BILAN DE LA COOPERATIVE

- A ce jour, il y a 3 541.47€ sur le compte de l'école grâce aux dons des familles et au reliquat de l'année dernière.
 - L'équipe enseignante remercie les familles pour leur générosité.
 - Les dépenses envisagées par la coopérative de l'école pour l'année scolaire à venir sont exposées : 8 € par enfant seront attribués aux coopératives de classe, 8 € par enfant seront attribués aux sorties, 150€ seront attribués par classe pour les projets coûteux.
- Des achats de livres pour la bibliothèque sont également envisagés.

- La participation des familles pour les sorties sera limitée et s'élèvera cette année à 7€ maximum pour l'année. Les parents élus valident cette somme ainsi que la répartition des fonds.
- Afin d'aider les classes à réaliser leur projets, les parents d'élèves ont proposé la vente de tabliers personnalisés en décembre.

6) PROJETS ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

➤ Classes transplantées

- **CM1/CM2 et CM2** à Chailles du 22 au 26 avril 2013.

C'est une classe transplantée à dominante patrimoine avec visites de châteaux (Cheverny, Chambord), visite du clos Lucé et du zoo de Beauval, activité « taille de la pierre », participation à un rallye-photo dans la ville de Blois, participation à des soirées à thème (Renaissance, magie, descente de la Loire en gabarre)

Le financement est assuré en partie par la commune (selon le quotient familial) et par les familles.

- **CE1 et CE1/CE2**

Mme Chevallier, l'enseignante de CP souhaitait organiser une classe transplantée avec sa classe mais devant le nombre de familles réticentes, elle a renoncé.

Les parents élus indiquent que les parents d'élèves de la classe de CP auraient aimé avoir plus de détails sur le projet avant de donner leur réponse.

Mme Lambert et Mme Fiore ont consulté les parents d'élèves de leurs classes, ceux-ci étant favorables, elles envisagent de partir au 3^{ème} trimestre.

Un séjour de trois jours dans les marais du Cotentin est envisagé. Il permettrait la découverte du milieu (faune et flore), la visite d'un moulin et la participation à des ateliers techniques ainsi qu'une journée dans une ferme musicale. Le coût du transport n'est pas encore connu. Le projet est donc à finaliser sachant que le coût à charge des familles sera, comme l'an dernier, aux alentours de 100€.

Le financement sera assuré par les diverses actions menées par les parents d'élèves et les enseignantes ainsi que par les familles.

Mme Herviou signale que le paiement sera échelonné et que la coopérative de l'école aidera les familles rencontrant des difficultés pour régler le prix du séjour. Aucun élève ne restera à l'école sous prétexte financier.

Les parents élus, proposent d'organiser une vente de paniers « fraîcheur », d'objets réalisés par les élèves et de truffes lors du marché de Noël du lotissement pour limiter ce coût.

➤ Projet poney

- Mme Harymbat souhaite renouveler son projet « poney » avec ses élèves. Elle dresse le bilan de l'année passée. Cette activité permet aux élèves de travailler 3 axes : pédagogique, social et éducation civique. Les élèves, très motivés, tirent profit de ces séances.

Cette année, il est prévu 9 séances (d'avril à fin juin) et une journée dans la forêt de Méry. Le coût prévu est de 2 583.20€.

- Le financement sera assuré par les communes dont sont originaires les élèves, par la coopérative de l'école, par diverses subventions et par les familles à hauteur de 16 €.
- Les parents d'élèves proposent de mener des actions pour aider au financement de ce projet.

➤ **Projet musical**

- L'équipe enseignante souhaite organiser un projet à dominante musicale sous la forme d'un spectacle à destination des parents sur le thème du voyage à travers les continents.
- Chaque classe travaillera avec l'aide d'un intervenant du conservatoire (Jean-Louis) ou/et celle du conseiller pédagogique de la circonscription.
- Le problème de la salle pouvant accueillir toute l'école (au minimum 450 places) se pose.
M. le Maire propose d'organiser une réunion de travail afin de voir la faisabilité d'utiliser la cour carrée du château.

➤ **Ecole et cinéma**

- Ce projet permet aux classes inscrites (CE1/CE2 – CE2 et CM1) d'assister au cinéma Utopia à une projection par trimestre. La programmation variée et le travail mené en classe initient les élèves au cinéma d'art et d'essai et enrichissent leur culture cinématographique.
- Les classes se rendront en bus au cinéma. Le coût pour l'année s'élève à 11,40€ par élève.
- Le financement sera assuré à hauteur de 4 € par les parents (déduits des 7€ pour les sorties de l'année), le reste sera pris en charge par la coopérative de l'école (utilisation des 150€ pour projet spécifique + complément de la coopérative générale)

➤ **Sorties scolaires**

- septembre : CE2 et CM1 : Visite du château de Méry (Journée du Patrimoine)
- septembre : CE2 : Musée de l'éducation à Saint Ouen l'Aumône
- 11 octobre : CP et CLIS : Cueillette de pommes à Attainville
- 19 novembre : CE1/CE2 et CE2 : Ecole et cinéma à Saint Ouen l'Aumône
- 26 novembre : CM1 : Ecole et cinéma à Saint Ouen l'Aumône
- 23 et 26 novembre : CE1/CE2 et CE2 : Jazz au fil de l'Oise à Méry

➤ **USEP et sport**

- Toutes les classes sont inscrites à l'USEP. Cela permet grâce aux subventions du Conseil Général et de la commune d'acheter du matériel de sport et de louer des cars pour se rendre aux différents tournois et rencontres.

- Participation à différents tournois et rencontres sportives : 1^{er} trimestre Hockey – 2^{ème} trimestre Hand Ball et Athlétisme au CDFAS d'Eaubonne pour les classes du CP au CE2 + CLIS – 3^{ème} trimestre : Jeux départementaux, Usépiades et peut-être football.
- Participation au cross inter écoles organisé par le club d'athlétisme, deux fois par an dans le parc du château

➤ **Informatique**

- Un problème informatique demeure sur l'école. Une amélioration du système devrait être réalisée d'ici la fin du mois de Novembre.
M. le Maire demande à être informé dans le cas contraire.

➤ **Actions proposées par la municipalité**

- De nombreuses propositions ont été faites par la commune :
 - Visite du château de Méry dans le cadre des Journées du patrimoine
 - Jazz au fil de l'Oise
 - Salon du livre en février sur le thème de « L'eau source de vie » Des animations seront proposées à chaque classe : expériences, contes...
 - Visites à la médiathèque. Mme Herviou soulève le problème récurrent du transport. M. le Maire indique que le chauffeur du car municipal devrait être disponible le vendredi après-midi pour faire des rotations supplémentaires.
- L'équipe enseignante remercie la commune pour toutes ces actions.

7) AIDE AUX APPRENTISSAGES

- L'aide aux apprentissages a lieu le midi de 11h30 à 12h comme l'an dernier.
- Les familles sont informées en amont et en aval, un bilan leur est remis en fin de période.

8) ORGANISATION DU TEMPS PERISCOLAIRE : NOMBRE D'ANIMATEURS, ACTIVITES MISES EN PLACE PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE

- M. le Maire rappelle que les activités périscolaires se déroulent sur trois temps différents : le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe. Il indique également qu'environ 136 élèves sont présents sur le temps du midi ce qui représente 78% des élèves de l'école. Il signale également la difficulté que rencontre la commune pour recruter un personnel stable.
- Les animatrices référentes du périscolaires présentent les activités réalisées lors des différents temps d'accueil des élèves.
Le matin, aucune activité spécifique n'est mise en place. Les enfants s'occupent calmement.
Sur le temps du midi, des ateliers vont être mis en place : contes, musique/chorale dès novembre puis danse, initiation à la BD, bracelets brésiliens dès janvier. Les enfants s'inscrivent selon leurs envies. Les ateliers

seront placés à différents horaires pour ne pas pénaliser les élèves pris en aide aux apprentissages.

Le soir (entre 16h30 et 19h) des activités sont proposées selon un planning mensuel sur différents thèmes : Halloween, initiation BD, les héros...

- Une salle calme est à la disposition des enfants souhaitant faire leurs devoirs.
- Une concertation a été réalisée entre les référentes du périscolaire et Mme Herviou pour décider de règles de surveillance communes sur les différents temps de présence des enfants à l'école.
- Mme Herviou indique que l'étude est assurée 3 jours par semaine à l'école. Il y a deux groupes de 11 à 17 enfants selon les jours. Chaque groupe sera pris en charge par une enseignante pour une étude dirigée une semaine sur deux à partir de jeudi 15/11.
- Il est rappelé que certains enfants sont inscrits à l'étude ou à la garderie et ne les fréquentent pas régulièrement. Or, les jours d'absence sans justificatif sont facturés.
- Mme Herviou rappelle qu'il est indispensable d'indiquer tout changement de planning dans le cahier de liaison.

9) **TRAVAUX REALISES ET A PREVOIR**

➤ **Travaux réalisés**

- Une plaque avec le nom de l'école a été placée au portail.
- Achat et installation d'un tableau pour la classe de CE1/CE2.
- Le lignage dans la cour pour délimiter les zones de jeux demandé au conseil d'école du troisième trimestre n'a pas encore été réalisé.
M. le Maire indique que cela sera fait rapidement.

➤ **Travaux demandés :**

- Installation de portes aimantées aux abords du réfectoire
- Remplacement des stores des classes 3 et 4
- Achat et installation d'un tableau numérique dans une classe
- Les parents élus demandent une information sur le chauffage de l'école. M. le Maire rappelle que la structure de l'école et du système de chauffage lui-même explique les températures élevées. Cependant, des investissements importants ont été réalisés, des contrôles de température sont faits régulièrement pour améliorer le problème.

Mme Herviou remarque que des progrès ont été réalisés et que les températures deviennent supportables.

Les parents élus demandent que du savon soit ajouté dans les toilettes.

Les parents élus suggèrent que les dates de réunions de rentrée soient choisies en concertation avec le collège.

Les dates des futurs conseils d'école sont décidées : Jeudi 28 février à 19h et Lundi 17 juin à 19h

Mme Herviou signale qu'un individu suspect a été surpris aux abords de l'école mardi vers 13h. Elle a joint la police municipale et la gendarmerie qui se sont déplacées immédiatement. Une enquête et une surveillance renforcée sont mises en place. La vigilance de tous est indispensable. Une information a également été donnée dans les classes.

En cas de fait suspects, il faut joindre la brigade de gendarmerie sur sa ligne directe : 01 30 36 00 06.

La séance est levée à 21h50.

La directrice (Mme Herviou)

La secrétaire (Mme Durieux)